

Rapports sur la santé : Qu'est-ce qui a changé depuis la légalisation du cannabis?

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 19 février 2020

Au cours de l'année complète ayant suivi la légalisation, un nombre légèrement plus élevé d'adultes canadiens ont consommé du cannabis. De 2018 à 2019, les taux de consommation de cannabis ont augmenté pour passer de 15 % à 17 %. Les sources d'approvisionnement en cannabis au Canada ont continué d'évoluer au cours de la même période : un nombre accru de Canadiens ont déclaré avoir recours à des sources légales, un nombre moins élevé de personnes ont indiqué utiliser des sources illégales et moins de gens se procurent du cannabis auprès d'amis et de membres de la famille.

Ces résultats sont tirés d'une nouvelle étude, diffusée aujourd'hui dans *Rapports sur la santé*, laquelle combine sept trimestres de l'Enquête nationale sur le cannabis (ENC) de façon à former deux périodes : la période précédant la légalisation et la période suivant la légalisation. L'étude permet d'examiner de manière plus exhaustive les changements apportés à la consommation de cannabis et aux comportements connexes des Canadiens depuis sa légalisation en octobre 2018.

Pour la première fois, au moyen des données de l'ENC, il a été possible de comparer de nombreux comportements en matière de consommation de cannabis à l'échelon provincial qui ont été mesurés avant et après la légalisation. Par exemple, de 2018 à 2019, la consommation de cannabis a augmenté dans quatre provinces : Terre-Neuve-et-Labrador (passant de 17 % à 21 %), Nouvelle-Écosse (passant de 21 % à 26 %), Nouveau-Brunswick (passant de 15 % à 20 %) et Alberta (passant de 16 % à 19 %).

En outre, dans toutes les provinces, le nombre de consommateurs de cannabis ayant déclaré s'être procuré au moins une partie de leur cannabis auprès de sources légales a augmenté de 2018 à 2019. De même, sept provinces ont affiché une diminution de leur nombre d'utilisateurs ayant indiqué s'être procuré du cannabis de manière illégale. À titre d'exemple, avant la légalisation, 23 % ont déclaré avoir consommé du cannabis de source légale, et ce pourcentage des utilisateurs variait selon la province, allant de 8 % au Québec à 36 % en Alberta. Après la légalisation, 52 % des utilisateurs ont déclaré s'approvisionner en cannabis auprès de sources légales, ce pourcentage variant de 37 % en Colombie-Britannique à 72 % à l'Île-du-Prince-Édouard. En revanche, la proportion de consommateurs qui ont obtenu du cannabis d'une source illégale a également diminué, bien que dans une moindre mesure, pour passer d'environ 50 % à 40 %. Puisque les consommateurs peuvent se procurer du cannabis auprès de multiples sources, les données qui figurent dans le présent communiqué ne peuvent pas être utilisées pour évaluer les parts de marché respectives du cannabis légal et du cannabis illégal.

De 2018 à 2019, la prévalence de la conduite deux heures après la consommation de cannabis a été stable (13 %), tandis que les déplacements à bord d'un véhicule conduit par une personne qui a consommé du cannabis ont légèrement diminué pour passer de 5 % à 4 %.

Puisqu'il ne s'est écoulé qu'une année depuis la légalisation de la consommation de cannabis à des fins non médicales par les adultes, il est trop tôt pour évaluer si les changements à court terme observés sont permanents ou temporaires. Ces changements pourraient être associés à la curiosité, à l'acceptabilité sociale changeante ou à une volonté accrue des consommateurs de déclarer avoir consommé du cannabis puisqu'il est maintenant légal.

Le rapport s'inscrit dans une série de produits diffusés par Statistique Canada se rapportant aux aspects économiques, sociaux et sanitaires du cannabis et fournit des renseignements sur la consommation, les prix et les infractions liées au cannabis. Une infographie connexe intitulée « [La légalisation du cannabis : quels changements a-t-on observés?](#) » est aussi disponible. Tous les produits d'information diffusés à ce jour par Statistique Canada peuvent être consultés sur le site du Centre de statistiques sur le cannabis.



Note aux lecteurs

La Loi sur le cannabis (issue du projet de loi C-45) est entrée en vigueur le 17 octobre 2018. Compte tenu de ce changement, Statistique Canada a adapté le système statistique national afin de mesurer les répercussions sociales et économiques de la légalisation du cannabis.

La présente étude utilise les données de sept cycles de l'Enquête nationale sur le cannabis (ENC) réalisée tous les trois mois au cours de 2018 et de 2019. Les données ont été combinées de manière à former deux groupes (la période précédant la légalisation et la période suivant la légalisation) afin d'examiner les changements dans la consommation de cannabis (consommation globale, consommation tous les jours ou presque, source du produit, conduite après avoir consommé et déplacements à bord d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé du cannabis).

La population cible de l'ENC à participation volontaire était composée de la population à domicile âgée de 15 ans et plus dans toutes les provinces. Les échantillons (provinciaux) de l'ENC comprenaient, en moyenne, 5 651 répondants. Le taux de réponse moyen était de 50 %. La majorité des répondants à l'enquête (61 %) ont rempli le questionnaire en ligne sans aide, en utilisant le code d'accès sécurisé envoyé par la poste. On a communiqué avec les autres par téléphone, pour leur demander de participer à l'enquête avec l'aide d'un intervieweur formé.

Le cannabis comprend la marijuana, le hachisch, l'huile de hachisch ou toute autre préparation de la plante du cannabis.

Les données sur la source d'approvisionnement en cannabis sont fondées sur les réponses à la question suivante : « Au cours des trois derniers mois, comment avez-vous généralement obtenu le cannabis que vous avez consommé? ». Onze catégories de réponse ont été fournies, lesquelles ont été réduites à cinq aux fins de la présente analyse : 1) cannabis cultivé par le répondant ou une autre personne; 2) source légale — détaillant autorisé ou en ligne auprès d'un producteur autorisé; 3) source illégale — club de compassion, dispensaire ou comptoir de services, en ligne auprès d'une autre source, auprès d'une connaissance ou auprès d'un « dealer » (vendeur); 4) membre de la famille ou ami, ou partagé dans un groupe d'amis; 5) autre.

En vue de mieux comprendre les habitudes d'achat des consommateurs de cannabis et puisque les consommateurs peuvent se procurer du cannabis auprès de multiples sources, les données ont fait l'objet d'une autre analyse visant à faire la distinction entre les consommateurs de cannabis s'approvisionnant auprès d'une source légale et ceux ayant déclaré avoir plus d'une source.

Limites des données et mises en garde

Les renseignements fournis dans la présente diffusion sont autodéclarés et n'ont pas été validés. La désirabilité sociale et la crainte de représailles, toutes deux des sources éventuelles de biais, peuvent être particulièrement pertinentes dans le cadre de la présente analyse. Les changements au fil du temps dans la volonté des répondants d'admettre qu'ils consomment de la drogue pourraient avoir influencé les statistiques, mais cela demeure difficile à mesurer.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des statistiques sur le cannabis, consultez le Centre de statistiques sur le cannabis. Statistique Canada recueille des renseignements relatifs au prix du cannabis au moyen d'un site fondé sur l'approche participative, StatsCannabis. Nous vous invitons à le visiter et à transmettre vos renseignements en toute confiance; la participation est anonyme.

Tableaux disponibles : tableau [13-10-0383-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5262](#).

L'article « [Qu'est-ce qui a changé depuis la légalisation du cannabis?](#) » est accessible dans le numéro en ligne de février 2020 de *Rapports sur la santé*, vol. 31, n° 2 ([82-003-X](#)).

Ce numéro de *Rapports sur la santé* présente aussi l'article « [Associations parents-enfants concernant le comportement sédentaire et l'activité physique au cours de la petite enfance](#) ».

L'infographie intitulée « [La légalisation du cannabis : quels changements a-t-on observés?](#) », qui fait partie de la série *Statistique Canada — Infographies* ([11-627-M](#)), est maintenant accessible en ligne.

Pour en savoir davantage sur l'article « [Qu'est-ce qui a changé depuis la légalisation du cannabis?](#) », communiquez avec Sylvain Tremblay (sylvain.tremblay2@canada.ca), Centre de données sur la santé de la population.

Pour en savoir davantage sur l'article « [Associations parents-enfants concernant le comportement sédentaire et l'activité physique au cours de la petite enfance](#) », communiquez avec Rachel Colley (rachel.colley@canada.ca), Division de l'analyse de la santé.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la publication *Rapports sur la santé*, communiquez avec Janice Felman au 613-799-7746 (janice.felman@canada.ca), Direction des études analytiques.